

ΔΙΑΓΩΝΙΣΜΟΣ ΕΚΠΑΙΔΕΥΤΙΚΩΝ ΕΤΟΥΣ 2002

ΚΛΑΔΟΣ ΠΕ 05 ΓΑΛΛΙΚΗΣ ΓΛΩΣΣΑΣ

ΕΞΕΤΑΣΗ ΣΤΗΝ ΠΡΩΤΗ ΘΕΜΑΤΙΚΗ ΕΝΟΤΗΤΑ
«Γνωστικό Αντικείμενο»

Σάββατο 30-11-2002

Δίδεται το επόμενο κείμενο και τρία (3) ΕΡΩΤΗΜΑΤΑ, ίσης βαθμολογικής αξίας, στα οποία θα πρέπει να απαντήσετε στα Γαλλικά.

Les ZEP scolarisent un million et demi d'élèves

Créées dans l'élan de la victoire de François Mitterrand lors de l'élection présidentielle de 1981, les zones d'éducation prioritaire (ZEP) fêtent, cette année, leur vingtième anniversaire.

Par la voix du ministre de l'éducation nationale de l'époque, Alain Savary, le gouvernement affichait la volonté d'améliorer la « démocratisation » du système scolaire. La solution retenue tranchait avec le principe de l'égalité républicaine ; pour réduire les inégalités scolaires et sociales, l'Etat décidait de « donner plus à ceux qui ont moins ». Le principe de la « discrimination positive » voyait sa première application au sein de l'éducation nationale.

Depuis 1981 en effet, les établissements classés en zone d'éducation prioritaire reçoivent plus de moyens que les autres. Le ministère a chiffré cet effort; les écoles disposent aujourd'hui de 17,1% d'enseignants en plus et les collèges de 8,8% de dotations horaires supplémentaires. Ils ont plus d'aides-éducateurs, de surveillants, de conseillers principaux d'éducation. Le nombre moyen par classe y est plus faible : 3 élèves de moins à l'école élémentaire en moyenne, 2 élèves de moins au collège. Des moyens pédagogiques complémentaires sont également attribués aux établissements.

Le fait de travailler en ZEP procure des avantages aux enseignants. Ils touchent 1077 euros par an d'indemnités et obtiennent plus facilement leur mutation après quelques années.

Le nombre de ZEP s'est considérablement accru depuis leur création. Alors qu'il en existait 363 en 1982, il y en a aujourd'hui plus de 700. Au total, les ZEP scolarisent 15 % des écoliers (soit près de 1 million), 18% des collégiens (soit 470000). Pour obtenir le classement en zone d'éducation prioritaire, les écoles, collèges et lycées doivent satisfaire une série de critères, fixés par les rectorats, liés à leur composition sociale et au parcours scolaire antérieur des élèves.

La carte des ZEP recouvre donc pour l'essentiel, la carte des difficultés sociales : l'éducation prioritaire est particulièrement centrée dans les zones

urbaines, notamment en Ile-de-France, dans le Nord-Pas-de Calais, en Rhône-Alpes, en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Des réseaux d'éducation prioritaires (REP) plus larges, mis en place en 1999, englobent des écoles et collèges ZEP et non-ZEP pour mettre en commun les moyens et éviter une coupure trop grande entre établissements.

Après vingt années, le bilan des ZEP est difficile à établir. La plupart des experts s'accordent pour dire que, sans ce dispositif, la situation des écoles et collèges les moins favorisés se serait dégradée. Mais les ZEP n'ont pas fait de miracle. Les résultats scolaires des élèves qui y sont scolarisés restent inférieurs aux autres : en sixième par exemple, lors des évaluations de début d'année, ils obtiennent 11 points de moins en français et 13 points en mathématiques. Seule note positive : une étude récente du ministère montre que les élèves qui passent toute la scolarité dans un collège en ZEP ont des parcours identiques à des élèves du même niveau social mais inscrits dans un autre établissement.

Comment les ZEP pourront-elles évoluer ? Les candidats à l'élection présidentielle restent prudents. La plupart se prononcent pour leur maintien tout en prônant une évaluation plus complète de leurs résultats.

Le Monde
« Dossier et Documents »
Les clés de l'Info
rubrique EDUCATION
n° 308, avril 2002, p. 2

ΕΡΩΤΗΜΑ 1ο:

La lecture de l'article sur les ZEP, quelques mois après sa parution dans *Le Monde*, vous a sérieusement préoccupé(e). N'ayant aucune autre information sur le sort de cette institution que vous jugez très « démocratique », vous écrivez au directeur du journal pour lui demander des informations sur l'issue de l'affaire en question, tout en expliquant les raisons (au moins deux) justifiant votre intérêt.

Rédigez cette lettre (150 mots environ).

ΕΡΩΤΗΜΑ 2ο:

La Commission Européenne effectue une enquête sur le problème de l'échec scolaire en fonction de l'origine sociale des élèves. Par cette enquête la Commission essaie de cerner le problème, afin de développer une action basée sur le principe de la « discrimination positive ». Les institutions locales de l'enseignement secondaire vous chargent de la rédaction d'un texte par lequel votre région participera à l'enquête. Dans ce texte, vous devez

- décrire les spécificités locales du problème de l'échec scolaire tout en les rattachant à l'origine sociale des élèves,
- proposer des mesures (au moins deux) que vous jugez efficaces et applicables dans votre milieu.

Rédigez ce texte d'environ 150 mots.

ΕΡΩΤΗΜΑ 3ο:

Στις επόμενες είκοσι (20) μικρές ερωτήσεις με τις τέσσερις (a, b, c, d) εναλλακτικές απαντήσεις που σας δίνονται, να επιλέξετε τη σωστή για να τη σημειώσετε στο τετράδιό σας, αναγράφοντας το γράμμα (a, b, c, d) που αντιστοιχεί στη σωστή απάντηση δίπλα στον αριθμό της ερώτησης ως εξής:

- 1.....a
- 2.....a
- 3.....a
-
- 20.....a

Να σημειωθεί ότι όλες οι ερωτήσεις είναι ισοδύναμες και επομένως κάθε σωστή απάντηση βαθμολογείται με μια μονάδα για το ερώτημα αυτό, ενώ για κάθε εσφαλμένη απάντηση αφαιρείται το 1/4 του βαθμού.

Επομένως μια τυχαία επιλογή στις απαντήσεις σας έχει τον κίνδυνο της αρνητικής βαθμολογίας.

A. Complétez les phrases 1 à 6 en choisissant la réponse correspondant le mieux à l'information fournie par le rédacteur de l'article.

1. Les ZEP sont

- a) des initiales qui se réfèrent aux enseignants faisant preuve d'un « zèle d'enseignement prioritaire ».
 - b) des établissements destinés aux élèves faibles.
 - c) des ensembles d'établissements scolaires dont les élèves viennent d'un milieu social défavorisé.
 - d) des initiales utilisées pour désigner les établissements scolaires qui reçoivent un très grand nombre d'élèves.
-

2. Les ZEP ont été créées pour

- a) aider les élèves « scolairement mauvais » et « socialement défavorisés ».
 - b) répondre aux besoins des enseignants.
 - c) assurer une élite parmi les jeunes scolarisés.
 - d) lancer un modèle d'établissement scolaire « de classe » jouissant de privilèges financiers et pédagogiques.
-

3. Les enseignants qui travaillent dans les ZEP

- a) n'ont pas de moyens pédagogiques.
 - b) disposent de privilèges que leurs collègues des autres établissements n'ont pas.
 - c) touchent 1007 euros par mois.
 - d) n'ont pas le droit de changer d'école.
-

4. La somme d'argent investie dans le fonctionnement d'un établissement en ZEP

- a) est très faible.
 - b) est égale à celle des autres établissements scolaires.
 - c) atteint un million.
 - d) est supérieure à celle qui est accordée à d'autres établissements scolaires.
-

5. Les effectifs des élèves scolarisés dans des établissements en ZEP

- a) sont plus élevés que ceux des autres établissements scolaires.
 - b) sont inférieurs à ceux des autres établissements scolaires.
 - c) sont inférieurs à ceux des élèves du même niveau social inscrits dans un autre établissement.
 - d) connaissent une croissance plus importante qu'autrefois.
-

6. Les ZEP sont particulièrement localisées

- a) au nord de la France.
 - b) au sud de la France.
 - c) dans les grands départements de la France.
 - d) dans les grandes villes de la France.
-

B. Quelle serait votre réaction si vous entendiez quelqu'un poser les questions ci-dessous ? Choisissez la réponse qui pourrait être soutenue d'après le contenu de l'article sur les ZEP.

7. **Le ministère a chiffré le coût des ZEP. Est-ce qu'il a l'intention de le réduire ?**
- a) Oui, il paraît que le ministère n'a pas d'autre solution.
 - b) Ce n'est pas sûr ; ce n'est qu'une proposition des rectorats.
 - c) Pas du tout; par contre, le ministère pense l'augmenter pour obtenir de meilleurs résultats.
 - d) Pas vraiment. Évidemment le ministère doit trouver les résultats des ZEP peu satisfaisants mais cela ne signifie pas qu'il pense réduire la part du budget qui leur est accordée.
-
8. **Comment une école peut-elle obtenir son classement en ZEP ?**
- a) Il lui suffit d'appartenir à une zone urbaine.
 - b) Elle doit répondre à certains critères ayant affaire à l'origine sociale et aux résultats scolaires des élèves.
 - c) C'est relativement simple, à condition qu'elle présente des effectifs inférieurs à ceux des autres écoles.
 - d) C'est très compliqué ; cela présuppose l'application du principe de la « discrimination positive ».
-
9. **Quel pourrait être l'avenir des ZEP ?**
- a) On peut facilement prévoir leur suppression.
 - b) Elles seront maintenues, malgré leurs résultats peu encourageants.
 - c) On ne sait pas encore. Une évaluation plus complète pourrait amener à une réponse valable.
 - d) Elles seront maintenues grâce à une évaluation plus complète.
-
10. **Quels sont les résultats de l'étude faite récemment par le ministère sur les ZEP?**
- a) Catastrophiques.
 - b) Peu encourageants.
 - c) Très positifs.
 - d) Satisfaisants.
-

C. Quatre personnes, qui ont lu l'article sur les ZEP, ont été invitées à informer leurs amis sur l'attitude ou les intentions des experts, du ministère, des candidats à l'élection présidentielle, ainsi que du rédacteur de l'article. Choisissez, parmi les quatre réponses, celle qui vous semble le mieux correspondre au contenu de l'article.

11. **Le ministère**
- a) semble vouloir supprimer les ZEP.
 - b) étudie sérieusement les résultats obtenus des ZEP.
 - c) est certain que l'investissement dans ce dispositif est rentable.
 - d) ne semble pas s'intéresser aux résultats des ZEP.
-
12. **Les experts, dans leur majorité,**
- a) ne sont pas satisfaits des résultats des ZEP.
 - b) pensent que la situation serait pire sans les ZEP.
 - c) estiment que les ZEP ont fait des miracles.
 - d) sont positifs à l'égard des ZEP et de leur maintien.
-
13. **Les candidats à l'élection présidentielle**
- a) sont favorables au maintien des ZEP.
 - b) sont fort sceptiques quant au maintien des ZEP.
 - c) se montrent favorables, sans pour autant passer sous silence la nécessité d'une évaluation du rendement des ZEP.
 - d) se demandent s'il faut maintenir les ZEP et exigent l'évaluation de leurs résultats.
-

14. **Le rédacteur de l'article**

- a) s'engage dans une campagne de soutien des ZEP.
- b) aimerait voir la suppression des ZEP.
- c) loue l'institution des ZEP.
- d) semble très sceptique quant à la « survie » des ZEP.

D. Dans la phrase « *En sixième par exemple, lors des évaluations de début d'année, ils obtiennent 11 points de moins en français et 13 points en mathématiques.* », quelle est la réalité décrite par les termes sixième et points ? Choisissez celle qui correspond à la réalité du système éducatif hellénique.

15. **La « sixième » correspond à**

- a) έκτη Δημοτικού.
- b) πρώτη Γυμνασίου.
- c) πρώτη Λυκείου.
- d) Τρίτη Λυκείου.

16. **L'équivalent de « points » serait**

- a) δέκατα.
- b) δεκαδικά.
- c) μονάδες.
- d) μέσος όρος βαθμολογίας.

E. Lisez les phrases ci-dessous ainsi que les réactions qui les suivent, et choisissez, pour chacune d'entre elles, la réaction formulée suivant la norme de la langue française.

17. **« Le nombre de ZEP s'est considérablement accru depuis leur création. »**

- a) C'est vrai, le nombre de ZEP est considérablement augmenté depuis leur création.
- b) C'est vrai, le nombre de ZEP a considérablement élevé depuis leur création.
- c) C'est vrai, le nombre de ZEP a considérablement augmenté depuis leur création.
- d) C'est vrai, le nombre de ZEP est considérablement élevé depuis leur création.

18. **« La plupart se prononcent pour le maintien des ZEP. »**

- a) Oui, il est vrai que la plupart veulent qu'ils maintiennent.
- b) Oui, il est vrai que la plupart veulent qu'elles maintiennent.
- c) Oui, il est vrai que la plupart veulent qu'ils soient maintenus.
- d) Oui, il est vrai que la plupart veulent qu'elles soient maintenues.

19. **« La plupart des experts s'accordent pour dire que, sans ce dispositif, la situation des écoles et collèges les moins favorisés se serait dégradée. »**

- a) Alors, si on élimine les ZEP, la situation des écoles et collèges les moins favorisés se sera dégradée.
- b) Alors, si on éliminait les ZEP, la situation des écoles et collèges les moins favorisés se dégraderait.
- c) Alors, si on éliminait les ZEP, la situation des écoles et collèges les moins favorisés se serait dégradée.
- d) Alors, si on avait éliminé les ZEP, la situation des écoles et collèges les moins favorisés se serait dégradée.

20. **« Après vingt années, le bilan des ZEP est difficile à établir ».**

- a) Évidemment, il est difficile d'établir le bilan des ZEP depuis vingt ans.
- b) Évidemment, établir, vingt années après, le bilan des ZEP, il est difficile.
- c) Évidemment, c'est difficile, dans vingt ans, d'établir le bilan des ZEP.
- d) Évidemment, établir le bilan des ZEP, vingt années plus tard, c'est difficile.